



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Mise en œuvre de la motion 20.4339 de la CEATE-N («Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs»): adaptation de deux articles de la loi sur la circulation routière et de quatre ordonnances

La présente révision doit permettre de mettre en œuvre la motion CEATE-N (20.4339 «Réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs»). Elle demande notamment au Conseil fédéral d'élaborer des mesures au niveau de loi et d'ordonnance pour éviter le bruit excessif des moteurs.

Date d'ouverture: 9 décembre 2022

Date limite: 23 mars 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2022/82/cons_1

16 décembre 2022

Chancellerie fédérale

